

MOTION DU CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS AU BARREAU DE TOULOUSE AU SOUTIEN DE NASRIN SOTOUDEH

A l'initiative du Barreau de Compiègne, un tour de France des Barreaux a été lancé au soutien de la libération de Nasrin Sotoudeh, avocate iranienne au barreau de Téhéran, détenue depuis septembre 2018 et condamnée en mars 2019 à 33 ans de prison et 148 coups de fouet, accusée notamment de s'être opposée publiquement au port obligatoire du voile et d'avoir pris la défense de l'une de ses clientes qui avait ôté son foulard en public.

Après Compiègne, Laval, Douai, Lyon, Meaux, Coutances-Avranches et Limoges, le Barreau de Toulouse est ville étape durant la semaine du 10 au 16, semaine au cours de laquelle plusieurs événements sont prévus.

A ce titre, le Conseil de l'Ordre des avocats du Barreau de Toulouse, réuni en sa séance du 4 juin 2019

RAPPELLE son attachement à l'indépendance de l'avocat, aux droits de la défense, au droit à un procès équitable et aux droits fondamentaux.

RENOUVELE son soutien absolu à Madame Nasrin Sotoudeh.

RAPPELLE ET S'ASSOCIE à la motion prise par l'Assemblée générale du CNB le 15 mars 2019, ainsi qu'à la lettre adressée par la Présidente du CNB au Président de la République le 13 mars 2019 l'interpellant sur la situation de sa consœur Nasrin Sotoudeh et lui demandant de mener, poursuivre et intensifier toute action utile à son soutien auprès des institutions européennes et internationales ;

DENONCE le caractère inique et indigne des condamnations prononcées s'assimilant à des châtiments corporels manifestement constitutifs de traitements inhumains et dégradants, potentiellement mortels

INVITE les avocats qui ne l'auraient pas encore fait et plus généralement toute personne à signer la pétition lancée par le CNB qui a recueilli à ce jour près de 340 000 signatures via le lien : <https://www.change.org/p/liberez-l-avocate-iranienne-nasrin-sotoudeh-freenasrin>

EXIGE la libération immédiate et sans condition de Madame Nasrin Sotoudeh et l'abandon de toutes les poursuites à son encontre ;

DIT que la présente motion sera rendue publique par tout moyen de droit et adressée à Madame la Présidente du Conseil National des Barreaux, Monsieur le Président de la Conférence des Bâtonniers et Madame le Garde des Sceaux Ministre de la Justice.

Adoptée à Toulouse, le 4 juin 2019